

## PREVENTION DES RISQUES AUDITIFS LIES A L'ECOUTE DES MUSIQUES AMPLIFIEES EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ALEAS

### Présentation

Au cours du siècle dernier les volumes sonores ont explosé avec le développement de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques musicales (baladeur, concert, festival, boîte de nuit, tuning...). En 2006, une enquête nationale auprès des musiciens et des publics révèle que près de **62% du public interrogé déclare avoir eu des sifflements ou bourdonnements** en concert, en discothèque ou avec un baladeur (pour 21% d'entre eux, ces troubles ont persisté). **Quant aux musiciens, 72,5% d'entre eux ont déclaré avoir déjà eu des sifflements**, et pour près d'un tiers ces troubles ont persisté.



Si le décret législatif de 1998 impose aux salles de diffusions de musiques amplifiées (discothèque, concert, ...) **un niveau sonore de 105 décibels en moyenne** et aux baladeurs une limite à 100 décibels, le public se montre encore très peu informé sur les risques encourus lors d'une surexposition sonore. Les hauts volumes sonores sont très souvent associés à la musique, mais le constat est le même avec certains métiers (imprimerie, atelier de ferronnerie, de chaudronnerie...), ou dans la vie de tous les jours (téléphone portable, transport...).



Surdité partielle ou totale, acouphènes, hyperacousie... Qu'ils soient temporaires ou définitifs, les troubles de l'audition engendrent une gêne voire un handicap social considérable. Que risquons-nous réellement lorsque nous sommes confrontés à des hauts volumes sonores ? Comment fonctionne le système auditif humain ? Quels comportements adopter pour se protéger ? Ce sont les questions auxquelles l'intervention se propose de répondre. Une séance de prévention éducative, ludique et interactive mélangeant à la fois informations, illustrations sonores et visuelles en présence de musiciens professionnels en situation de concert.

### Le déroulement d'une séance

- Présentation de l'action et des partenaires
- Historique des musiques amplifiées et évolution des volumes (des années 30 à nos jours)
- Le système auditif humain : anatomie et physiologie de l'oreille, traumatismes et lésions en cas de surexposition sonore
- Dépistage : les signes d'alertes, les moyens de mesure de l'audition
- Les moyens de protection : les protections auditives (distribution de bouchons au public), les comportements à adopter afin de préserver son oreille
- La législation (lois et décrets) : lieux de travail et accords de branches, baladeurs, lieux de diffusion, salles de concerts, tapage nocturne et diurne...

### Objectifs

- **Sensibiliser les amateurs et les professionnels** travaillant dans le domaine musical (techniciens son, musiciens, organisateurs de concerts...) et également les professionnels travaillant dans un environnement bruyant
- **Sensibiliser et informer les publics** sur les risques auditifs liés à l'excès de sons/bruits (concerts, boîtes de nuit, tuning, baladeurs...)
- **Responsabiliser** et amener ces personnes à adapter leurs comportements et gérer, dans leur vie quotidienne, leur environnement sonore

## Intervenants

- **JL Legrand** : Musicien auteur compositeur - Formateur prévention des risques auditifs depuis 2000.
- **Vincent Bérenger** : Musicien auteur compositeur - Animateur de prévention des risques auditifs
- **Nicolas Baus** : Ingénieur du son - Régisseur technique - Animateur de prévention des risques auditifs
- **Luc Derhy** : Ingénieur du son - Régisseur technique - Formateur prévention des risques auditifs

## Informations pratiques et techniques

- **Durée du concert** : environ 2h
- **Public visé** : Collégiens / Lycéens / Apprentis / Etudiants
- **Nombre** : 100 personnes maximum
- **Salle** : sur site, configuration assise (installation des chaises en amont par vos soins), avec une bonne acoustique et la possibilité de faire l'obscurité (situation de concert et vidéo projection)
- **Technique** : intervenants autonomes. Prévoir 1h30 d'installation avant la première intervention.
- **Renseignements** : Grégoire HERGIBO – 04 98 070 077

## Conditions financières

La formule comprend :

- La participation de 2 musiciens et un technicien
- Des documents pédagogiques
- Des protections auditives remises à chaque participant à l'issue des séances

Tarif pour une séance : 1000 € TTC

Tarif pour deux séances dans la même journée sur le même lieu : 1400 € TTC

Possibilité d'adapter la séance en fonction du public ou des contraintes de fonctionnement

## Références

Ils ont déjà accueilli l'action :

Lycée professionnel Léon Blum, Draguignan / Centre pénitentiaire de Draguignan / CFA BTP  
La Grande Tourrache, Toulon / Chapiteau, Draguignan / Salle Jean Moulin, Ollioules / Forum  
du Casino, Hyères / Oméga Live, Toulon

## Et plus...

L'équipe de prévention d'Aléas est à l'origine avec Tandem de la mise en place du dispositif de sessions des risques auditifs sur le département. Mylène Baudry, coordinatrice d'Aléas, JL Legrand et Luc Derhy ont assuré la formation de l'ensemble des musiciens qui interviennent sur « Trop Puissant », l'action de la Régie Culturelle Régionale sur les lycées de la Région PACA.

L'équipe d'Aléas est particulièrement compétente pour organiser des rencontres avec des petits groupes pour des temps de prise de parole plus libres.